

Formation « Fonction commerciale » spécifique à l'ESS

A destination des salariés de niveau de qualification inférieur ou équivalent à Bac +2

Vous êtes salarié d'une structure de l'économie sociale et solidaire de moins de 250 salariés (association, coopérative, mutuelle, entreprise solidaire) ?

Vous souhaitez développer vos capacités commerciales et acquérir des outils techniques adaptés ?

Vous souhaitez bien identifier la fonction commerciale au sein de votre organisation ?

Vous voulez mieux communiquer sur l'utilité sociale de votre activité ?

Vous ambitionnez de mobiliser plus amplement de nouveaux partenaires sur un projet d'utilité sociale ou d'innovation sociale au sein d'un territoire ou d'une filière ?

Donnez-vous le temps d'être outillé pour aborder sereinement ces questions, acquérir des compétences techniques, des aptitudes relationnelles, des outils pratiques et trouver les solutions adaptées à la spécificité ESS de votre structure.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre du dispositif ADEC (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) dédié à l'ESS en Nord-Pas de Calais. Ce dispositif est porté par les organisations de syndicats d'employeurs de l'ESS (UDES et UNIFED) et les confédérations syndicales de salariés (FO, CFDT, CFTC, CFE CGC). La CRESS en assure la mise en œuvre avec le soutien financier de l'Etat, de l'Europe et la participation des OPCA.

4 modules de formations (21 heures minimum)

1. Etre un commercial salarié dans une organisation de l'ESS
2. Développer ses compétences de commercial dans une organisation de l'ESS
3. Communiquer et mobiliser autour de l'utilité sociale et de l'innovation sociale
4. Amplifier l'action commerciale d'une organisation de l'ESS

Date de démarrage : 15 octobre 2014

Modalités :

- ◆ Environ 12 personnes par module
- ◆ Articulation entre les modules
- ◆ Contenu spécifique à l'ESS (avec prise en considération de la variété des organisations composant l'ESS)
- ◆ Outils pédagogiques : e-learning et pédagogie axée sur l'échange, les études de cas et tournée vers l'outillage avec application des connaissances

Coût des formations :

- ◆ Le coût pédagogique est pris en charge par votre OPCA et par la CRESS, grâce à l'appui financier de l'Europe et de l'Etat.
- ◆ Possibilité de prise en charge des coûts annexes relatifs à ces formations selon l'entreprise concernée.

Renseignements :

Véronique MANGEOT, CRESS Nord-Pas de Calais :
03.20.06.34.09, vmangeot@cressnpdc.org

Voir également la fiche de pré-inscription ci-jointe